

LE TRAVAIL DES DÉTENUS DANS LES PRISONS RUSSES ET ÉTRANGÈRES ⁽¹⁾

On chercherait vainement, dans l'organisation des prisons russes, des applications du principe d'amendement.

Il semble qu'on n'ait jamais pensé à assurer l'éducation et l'instruction des détenus. Sauf de très rares exceptions, les bibliothèques n'existent pas.

Or, en dehors de l'utilité que présente toujours l'instruction en général, la seule présence d'un instituteur et d'un aumônier (2) dans les prisons produirait un résultat considérable pour l'amendement des détenus.

Le travail seul suffirait à transformer les prisons russes, qui sont jusqu'à présent des pépinières de vices et de crimes, un foyer de contagion morale, de même qu'avant la création de la Direction générale des prisons, elles étaient une source de contagion physique, le réceptacle de maladies de toutes sortes. Il est difficile de voir un spectacle plus désolant, qui révolte l'âme plus que celui de ces salles de prisons pleines de détenus livrés à la plus complète oisiveté ! Il est étrange de voir des gens absolument valides et bien portants (la statistique pénitentiaire démontre que les cas de maladies et la mortalité parmi la population libre est supérieure à celle de la population pénitentiaire) qui, ordinairement avant d'être arrêtés, n'avaient d'autre ressource que leur travail, et ne sont devenus délinquants que grâce surtout à leur penchant pour la paresse et l'intempérance, recevoir pour tout châtement l'inaction et le repos auxquels ils aspiraient ! On les place, en effet, dans des salles qui ne sont pas pires que leurs propres habitations, on les nourrit comme ils ont l'habitude de l'être chez eux, et surtout on les exempte de tous les soucis du lendemain, leur entretien étant soldé par le Gouvernement, au compte des contribuables, qui, eux, peinent et travaillent.

La vie du prisonnier est bien un peu monotone, mais en revanche il est rassasié et tranquille.

(1) Par M. Serge Goguel, chef de bureau au Ministère de la justice. 1 vol. in-8°, Petersburg. La moitié du volume est consacrée à l'étude des conditions du travail en Angleterre, en Belgique, en France, en Autriche et en Prusse; mais le peu d'espace dont nous disposons nous oblige à nous limiter à la Russie.

(2) Il existe bien un aumônier dans chaque prison; mais c'est un prêtre d'une des églises de la ville. Il n'est pas spécialement attaché à l'établissement.

Les détenus passent leur temps en conversations immorales; ils se vantent des crimes commis; ils jouent aux échecs, ils dorment une partie de la journée, ou fument en cachette, ce qui leur est facile grâce à l'insuffisance du nombre des surveillants. A ce régime, ils ne tardent pas à perdre totalement l'habitude du travail.

La faiblesse du régime disciplinaire ne permet d'atteindre qu'imparfaitement le but d'intimidation, comme le but d'amendement.

Tel est le tableau des prisons russes et le système de répression qu'elles comportent.

Les données permettant d'apprécier le travail des détenus dans les prisons russes sont très restreintes. La statistique est presque nulle, sauf pour la ville de Saint-Petersbourg.

L'auteur a dû se servir de rapports officiels des directeurs et des gouverneurs; présentés annuellement à l'Administration générale des prisons, sur les travaux des détenus dans leurs Gouvernements respectifs. Mais ces rapports, présentés spécialement en vue d'obtenir de l'Administration la ratification des propositions du gouverneur sur la répartition des revenus provenant des travaux des détenus, dressés au point de vue purement financier, ne fournissent que des renseignements très imparfaits sur le nombre des journées de travail et sur le produit de ce travail. En outre, certains administrateurs de prisons n'ont pas présenté leur rapport en 1894, année que l'auteur a choisie comme base de ses recherches.

La seconde source d'information est le *Message des Prisons*, journal officiel, bien connu de nos lecteurs et qui donne des renseignements sur la nature des travaux exécutés par les détenus.

Le budget des recettes et des dépenses de l'Administration générale des prisons pour l'année 1893 a fourni également quelques indications sur le nombre des détenus dans chaque prison, le nombre de ces prisons, ainsi que sur quelques autres points.

Enfin l'auteur a puisé des renseignements de moindre importance dans les rapports de l'Administration générale des prisons pour les dix années de 1879 à 1889 (*Revue*, 1891, p. 223 s.) et les années postérieures.

La nature des travaux dans les prisons russes, qu'il s'agisse de prisons centrales ou de prisons locales, ne diffère pas autant qu'à l'étranger. Dans toutes les prisons, ces travaux ont des traits communs. L'auteur recherche « la somme de travail fournie dans les différentes catégories de prisons », puis il examine la question de savoir quels genres de travaux sont effectués plus particulièrement dans chaque catégorie.

Les prisons centrales sont de deux sortes. Celles destinées aux forçats ou aux détenus correctionnels (1) et celles qui reçoivent les condamnés attendant leur déportation. Ces dernières sont au nombre de six; les renseignements sur les travaux qui s'y accomplissent font absolument défaut, en raison surtout du caractère purement temporaire de leur population.

En 1894, on compte seulement (en dehors des établissements de Sakhaline) huit prisons pour les forçats avec un effectif de 5.289 détenus par jour. Le produit du travail représente une somme annuelle de 25.253 roubles 60 kopecks, soit 4 r. 77 kop. par individu et par an.

L'auteur a des renseignements particulièrement précis sur quatre de ces prisons :

1° Dans la prison de Nertchinsk (2), on comptait par jour, en 1894, 2.751 détenus, sur lesquels 24 0/0 (c'est-à-dire 659' détenus par jour) ont travaillé dans les mines; 15 0/0 (exactement 411), ont travaillé à l'intérieur et 43 0/0 ou 1.190 ont été occupés par les travaux ménagers.

Ce dernier chiffre est complètement fantastique, parce que, par *travaux ménagers*, on ne compte pas les travaux pour la réparation des bâtiments, ni pour l'entretien des vêtements, des chaussures et du linge. Ce sont des travaux purement de ménage, tels que ceux des cuisiniers, lampistes, blanchisseurs, hommes de peine, etc. On peut conclure de là que, parmi les condamnés aux travaux forcés, 50 0/0 au moins n'ont point d'occupation.

2° Dans la prison d'Alexandre, sur 1.498 détenus, 412 seulement ont travaillé à la construction du chemin de fer transsibérien, c'est-à-dire, 27 0/0; 90 ou 6 0/0 sont occupés à des travaux intérieurs; en somme 33 0/0 seulement, moins encore qu'à Nertchinsk, ont été employés à des travaux productifs.

3° Dans la prison des forçats de Tobolsk n° 1, où se trouvaient 356 détenus, 60, soit 17 0/0, étaient, en moyenne, chaque jour, occupés à des travaux intérieurs; 5 0/0 s'occupaient du ménage; les travaux extérieurs manquant, 23 0/0 seulement des détenus ont été occupés, plus de 77 0/0 se trouvant sans travail.

4° Dans la prison n° 2, nous trouvons presque les mêmes chiffres.

(1) J'appelle ainsi les détenus qui, enfermés dans les *maisons de correction*, correspondent aux réclusionnaires français. Les détenus ordinaires (de droit commun) sont enfermés dans les prisons de chef-lieu de gouvernement et de district : ils sont soumis à un régime infiniment moins dur que les premiers. (*Conf. Revue* 1886, p. 364; 1891, p. 224; 1896, p. 415).

(2) *Revue*, 1890, p. 842, 852 et s.; 1891, p. 263; 1896, p. 1426.

Il faut remarquer que le nombre des prisons est trop élevé par rapport à la population pénitentiaire. Il est surtout peu pratique d'avoir deux prisons dans la même ville, comme à Tobolsk, où on n'occupe pas les prisonniers à des travaux extérieurs.

Les mêmes remarques peuvent être faites à l'égard des prisons pour détenus correctionnels. Elles sont au nombre de 32 ayant 12.112 détenus, ce qui donne une moyenne de 379 individus par établissement. 12 de ces prisons ont moins de 300 détenus. Il ne faut pas oublier qu'elles contiennent seulement des condamnés pour un temps assez long (au moins une année). On pourrait donc leur donner le caractère de grandes fabriques.

Le nombre de ces prisons est, nous le répétons, trop élevé, et les distances même ne sauraient justifier ce nombre. Dans les Gouvernements de Vladimir et de Kharkof se trouvent quatre prisons, deux dans chaque Gouvernement !

Sur les 12.112 détenus, 2.370, c'est-à-dire 20 0/0, ont été occupés par les travaux extérieurs et 2.200, c'est-à-dire 18 0/0, à des travaux ménagers. 530/0 seulement du chiffre total ont donc été occupés. Dans la maison de correction de Saint-Petersbourg (*Revue*, 1891, p. 237), le tableau change complètement. Il n'y a pas de travaux extérieurs; 293 du nombre total (412) étaient occupés aux travaux intérieurs. Le compte rendu de 1894 s'attache à établir que, pour 374 détenus, le travail était obligatoire; mais, en principe, il en est ainsi pour tous les détenus.

De ce qui précède, il résulte que dans toutes les prisons, excepté dans celles de Pétersbourg, il n'y a que 50 1/2 0/0 de travailleurs. Le revenu des travaux est de 30 r. 44 kop., par individu; mais les dépenses pour chaque détenu s'élèvent jusqu'à 70 r. 50 kop. Il s'en faut donc de 43 0/0 que les dépenses soient couvertes par le produit du travail.

Les prisons locales, c'est-à-dire celles des gouvernements et districts, pourraient être divisées en deux catégories : 1° Les prisons des gouvernements et des provinces (1); 2° les prisons à la charge des gouverneurs (2).

Ces dernières, au point de vue du régime et des bâtiments, sont, à

(1) La province (*oblast*) est une division administrative qui a plus d'étendue que le gouvernement et qui a une administration différente. Le gouverneur d'une province est un militaire qui a des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux d'un gouverneur de gouvernement, notamment au point de vue militaire. Mais les prisons d'*oblast* ont la même organisation que les prisons de gouvernement.

(2) *Gradonatchalstvo*; ce sont les prisons des très grandes villes, comme Pétersbourg, Odessa et Taganrog, dont l'administration est confiée à un gouverneur spécial.

raison même de l'importance de leur population, organisées plus rationnellement que celles des districts.

La première catégorie comprend 95 établissements contenant 30.734 détenus; la seconde, contenant les prévenus des districts, compte, en l'année 1894, 522 établissements, avec 47.572 détenus. On comprend dans ce nombre les prisons des districts des provinces du royaume de Pologne, sauf les maisons d'arrêt de la police (violons) et les corps de garde. Chaque prison a en moyenne 92 détenus, mais ce nombre varie sensiblement dans plusieurs localités. On peut compter 34 prisons avec 25 détenus chacune et même moins, c'est-à-dire $6\frac{1}{2}$ 0/0 du nombre total. On compte 113 prisons qui contiennent de 25 à 50 détenus, c'est-à-dire 22 0/0 de ce même nombre.

Il y a 206 prisons, c'est-à-dire 40 0/0, qui contiennent 50 détenus ou plus et 169 prisons, c'est-à-dire 32 0/0, qui en contiennent 100 et davantage.

Parmi les 27.350 détenus des prisons de gouvernement, 1.603, c'est-à-dire 6 0/0, étaient occupés à des travaux extérieurs; 3.589, ou 14 0/0, à des travaux intérieurs, et enfin les travaux ménagers en occupaient 2.541 ou 9 0/0; en tout 28 0/0 du nombre entier étaient occupés.

Au contraire, dans les prisons de district, 21 0/0 seulement des détenus sont occupés, dont 7 0/0 aux travaux extérieurs, 3 0/0 aux travaux intérieurs et 11 0/0 aux travaux de ménage.

Partout l'on constate le nombre exagéré des détenus employés au travail ménager. Voici quelques exemples : Tandis que, dans la prison de Louga, sur 170 détenus, 12 seulement s'occupent des travaux du ménage, et 17 sur 117 dans la prison de Bobrov, — dans la prison de Kotelnitch, au contraire, sur 56 détenus, 43 sont occupés à cet office. Aussi, alors que, dans les prisons de gouvernement, le produit du travail couvrait 15 0/0 des frais d'entretien, dans les prisons de district il n'en a couvert que 10 0/0.

Les chiffres inférieurs du travail dans les prisons de district proviennent de cette cause que, dans ces prisons, on garde aussi les détenus qui n'ont pas encore été jugés (prévenus et accusés soumis à l'instruction). Ces détenus ne sont pas astreints au travail, bien qu'il leur soit loisible de s'y livrer et d'obtenir même ainsi une rémunération supérieure à celle des condamnés. En 1894, le nombre des détenus soumis à l'instruction était de 22.361 individus. Si l'on considère qu'à tous ces détenus le travail extérieur est défendu, que le travail intérieur est presque insignifiant, on se rend compte qu'avec cette masse d'hommes livrés à l'oisiveté, les prisons deviennent de

véritables lieux de perversion d'où sortent les détenus plus corrompus, plus misérables encore qu'il n'y étaient entrés et absolument incapables de tout travail.

D'après la volonté de l'Empereur, les condamnés des différentes catégories sont admis à la construction du grand chemin de fer transsibérien. On a commencé à les employer à la construction du chemin de fer de l'Oussouri où manquait beaucoup de main-d'œuvre.

On a organisé des sections de forçats qui, d'après le rapport du gouverneur général de l'Amour, sont venus à bout des travaux les plus difficiles sur le tronçon de la ligne du chemin de fer de Vladivostok.

Ils ont accompli ces travaux pour une somme de 897.893 roubles et ont fait des approvisionnements de bois pour une somme de 274.741 roubles. Pendant ce temps, les sections comptaient de 600 jusqu'à 3.000 forçats (en moyenne 1.816).

L'oukase du 7 mai 1894 (*Revue*, 1896, p. 1184) règle l'emploi des condamnés de différentes catégories aux travaux de la construction de la section centrale du chemin de fer transsibérien.

En cas de bonne conduite, les travailleurs bénéficient de certaines réductions de peines, autorisées par le gouverneur général; par exemple : huit mois de travail comptent pour les forçats et les détenus ordinaires pour une année de prison; aux colons déportés qui peuvent s'engager comme volontaires, un an compte pour deux, ainsi que pour les déportés par mesure administrative.

D'après l'oukase du 9 mai 1895, ont été appelés aux travaux de chemin de fer, sur tout le parcours, les condamnés de toutes les catégories. Aussi, en 1895, ont pris part à ces travaux : 1.455 forçats, 1.123 déportés, 159 détenus dans les maisons de correction et 618 détenus dans les prisons.

Le revenu du travail présente la somme de 272.296 roubles.

Sur les 1.455 forçats, 600 ont été amenés de l'île de Sakhaline. Dans ce corps de forçats il y a eu 89 cas d'évasion; 55 individus n'ont pu être repris.

En général, les résultats des mesures prises pour faire travailler les condamnés pour la construction du chemin de fer transsibérien ont été très satisfaisants. L'État y a gagné de trouver la main-d'œuvre sur place; les condamnés, de leur côté, ont accompli un travail profitable pour eux, et, d'un autre côté, leur participation à une œuvre aussi patriotique n'a pu qu'élever leur moral.

En 1894, les détenus de la maison de correction d'Arkangel ont travaillé au remblai du chemin de fer de Vologda-Arkangel; les

détenus des prisons de Riga, de Vladimir, de Gschatsk et de Réval ont aussi travaillé aux différentes lignes de chemin de fer.

Cependant il y a une très grande différence entre les travaux du transsibérien et ceux des autres chemins de fer. Les premiers étant exécutés d'après les exigences et les besoins de l'État, s'effectuent dans des conditions particulières. On enlève aux condamnés les fers des pieds et on les met dans des conditions susceptibles de contribuer à leur régénération morale; les détenus travaillent séparément des autres travailleurs.

Les travaux sur les autres chemins de fer ne diffèrent, au contraire, en rien des travaux extérieurs accomplis d'après les commandes particulières.

Ainsi les détenus de la prison de Réval ont travaillé à la démolition des maisons situées sur la grande place destinée à la nouvelle cathédrale; ceux de la prison de Kovno ont travaillé à la construction de la cathédrale, des casernes, etc... (Suivent plusieurs exemples.)

Les travaux dans les mines existent seulement à Nertchinsk, où travaillent de 1.000 à 1.200 forçats. (Nous ne parlons pas de l'île de Sakhaline.)

Les prisonniers de la maison de correction d'Iletzka étaient employés dans les salines. Tel est le tableau des travaux exécutés pour l'État.

Il existe, en outre, des travaux accomplis par les prisonniers, pour le balayage des rues et des places publiques, pour la construction et l'alignement des chaussées, etc.

On peut même affirmer que, dans presque la moitié des villes où se trouvent des prisons, le balayage des rues est fait par les prisonniers. Le salaire varie, mais en général, il monte jusqu'à 20 kopecks par jour.

Il existe dans plusieurs prisons des détachements d'assainissement: ainsi, dans la maison de correction de Saratov, 18 détenus s'occupent journellement de ce travail, gagnant 4.954 roubles par an. Les mêmes arrangements ont été pris à Kransoiarsk, à Kharkoff, à Louga, Semipalatinsk, Minsk, etc.

Tous ces travaux doivent être considérés comme entreprises particulières. Voici la nomenclature des travaux de ce genre :

Le déchargement des marchandises, du chemin de fer, des bateaux à vapeur et leur transport; la coupe du bois; le transport de l'eau; le transport des neiges et des glaces; le transport des meubles; le creusement des fossés; la casse des pierres; le lavage des planchers; différents travaux dans les champs, dans les potagers et dans les jardins.

L'exécution de ces travaux par les prisonniers appelle de nom-

breuses critiques. — Ils jouissent ainsi d'une trop grande liberté et ne sont pas tenus éloignés de la population. Le peuple les appelle « les pauvres malheureux ». Probablement ce régime a aussi son bon côté; mais, au point de vue pénitentiaire, ce mélange de condamnés avec le reste de la population enlève au châtement le sentiment de pudeur qui lui est nécessaire.

On aperçoit nettement le caractère de ces travaux extérieurs par la taxe publiée par la maison de correction de Koursk dans le *Messageur des Prisons* (année 1895, n° 4).

La taxe dit : « Pour le scieur, tant...; pour le vitrier, tant..., etc. ». C'est la taxe d'un établissement de commerce, non celle d'un établissement pénitentiaire.

D'après les rapports on peut juger des travaux des détenus dans les fabriques particulières, par exemple : pour les soieries, les briqueteries, les fonderies de cloches.

Mais on ne parle en aucune façon des mesures de surveillance; où se trouve alors la prison, la punition, l'amendement, le changement de régime?

Comment expliquer que les détenus de la prison de Toula travaillent au théâtre pour la mise en place des décors?

Quant aux détenus de la prison de Vladimir, ils prennent part aux enterrements. (Le rapport dit textuellement : creusent les tombes et prennent part aux enterrements.)

En Russie, il faudra compter longtemps encore avec les travaux extérieurs, vu le peu de développement des travaux intérieurs. Du reste, les travaux extérieurs rapportent davantage; mais il faut les organiser méthodiquement, avec un but pénitentiaire.

La fabrication des briques a une très grande importance en Russie. Ce genre de travail n'exige pas beaucoup d'habileté. Un maître briquetier peut occuper un grand nombre de détenus qui ignoraient, auparavant, complètement ce genre de travail.

L'extension de la fabrication des briques est donc très désirable, parce que, la construction en bois étant trop répandue, ce genre d'industrie rapporte énormément.

Trente-deux prisons pratiquent la fabrication des briques. (Suit l'histoire de quelques briqueteries.)

Si nous passons aux travaux intérieurs dans les différentes prisons, il faut d'abord rappeler que 16 0/0 de détenus travaillent dans les maisons de correction; dans les prisons de Gouvernement 14 0/0; et dans celles de district 3 0/0.

Les travaux les plus usités sont :

La cordonnerie ; — le métier de tailleur ; — la menuiserie ; — la serrurerie ; — la vannerie ; — la tisseranderie ; — la fabrication d'harmonicas ; — la broserie ; — la ferronnerie ; — la reliure ; — la tonnelerie.

Dans les prisons il y a très peu de travaux organisés. Ce sont les détenus qui spontanément se livrent à ces travaux, ayant appris ces métiers avant leur arrestation. Ce sont, en effet, les métiers les plus répandus dans le peuple. Il faut ajouter que les détenus travaillent à leur gré sans y être contraints et ont apporté avec eux du dehors leurs instruments.

Ceci établi, constatons que le travail, dans les prisons locales, n'est pas assez varié. Un cordonnier, un tailleur, parfois un menuisier, dans les prisons de district ; le double d'employés à ces mêmes spécialités, dans les prisons de gouvernement, et c'est tout !

Si on trouve, dans certaines prisons, quelques autres travaux, ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel. Ainsi, dans 148 prisons, sur le total de 559, sur lesquelles l'auteur possède des données précises, on trouve les travaux de fabrication de nattes, de filets, de cordes, de cartonnages, etc... Assurément, c'est infiniment trop peu, vu la simplicité de ces travaux, qui n'exigent ni apprentissage, ni frais d'organisation. Parmi ces travaux, le plus répandu (dans 65 prisons) est celui de la fabrication des chaussures en tôle. Le travail le plus répandu ensuite (dans 32 prisons) est l'épluchage de la laine, du chanvre, etc.

Viennent ensuite le cartonnage et la fabrication de boîtes, adoptés par 24 prisons, celle de paillasons dans 19, celle de paniers dans 11, celle de cigarettes (en papier) dans 14, celle de cordes dans 10 et celle de filets dans 7.

A Tobolsk, dans la prison n° 2, on fabrique des vans et autres instruments d'agriculture.

A Jaroslaw, on fabrique des herses ; à Strouna, des charrues, etc.

La tisseranderie est répandue dans 12 maisons de correction, dans 13 prisons de Gouvernement, à Moscou et à Saint-Petersbourg (dans la prison cellulaire), et dans 14 prisons de district. C'est ensuite dans le Royaume de Pologne que cette industrie est le plus florissante ; il en existe 14 fabriques dans les prisons. Elle se pratique donc, au total, dans 65 prisons.

On a, dernièrement, ouvert une fabrique de draps dans la prison des forçats de Tobolsk (Sibérie).

L'Administration des prisons a ouvert des dépôts de toiles (fabri-

quées dans les prisons) à Saint-Petersbourg, à Moscou, à Kiew et à Simbirsk et, en 1894, elle a expédié de ces dépôts 465.000 archines de toile pour les chemises, 535.900 archines de coutils et 157.270 archines de grosse toile à voile ; tout ce matériel était destiné à la confection du linge et des vêtements.

La question de l'habillement des surveillants et des détenus n'est pas encore complètement résolue. Même dans les prisons de Saint-Petersbourg, on fait des commandes de vêtements au dehors.

Il n'y a que 4 prisons, celles d'Astrakan, de Blagovetchensk, d'Orel et de Simbirsk où l'on réussisse à équiper même les surveillants.

Sous ce rapport, il reste encore beaucoup à faire.

On pourrait aussi employer les détenus à la construction des édifices et à leur entretien. L'auteur cite cinq cas où, en 1894, les détenus ont été occupés à la construction de nouvelles prisons, entre autres à Nertchinsk, où on a mis 70.293 journées à exécuter ce travail. Ils ont ensuite été employés à la construction de l'orphelinat pour les enfants des détenus, etc.

Il reste à parler des travaux ménagers ; ni la loi, ni les circulaires de l'Administration générale ne précisent ce qu'il faut comprendre par ce terme « travaux ménagers ». Dans vingt prisons seulement on a donné des gratifications pour ces « travaux ménagers » et dans les autres ils ont été exécutés sans aucune gratification.

D'après l'oukase du Sénat dirigeant du 12 juillet 1882, sous le terme « travaux ménagers » il faut comprendre les travaux communs comme : préparation de la cuisine, transport du bois ; mais non la confection des vêtements, la restauration des bâtiments. Ces derniers doivent être rémunérés.

D'après la circulaire de l'Administration générale du 25 avril 1886, la gratification pour les travaux ménagers doit être réservée aux détenus qui s'occupent de ces travaux à poste fixe, c'est-à-dire aux cuisiniers, aux boulangers, aux brasseurs, etc..., tandis que les travaux qui sont accomplis par tous les détenus obligatoirement et à tour de rôle pour les besoins des services, doivent se faire sans rémunération.

Les circulaires de l'Administration étaient souvent rédigées d'une façon obscure. C'est la pratique elle-même qui a déterminé les « travaux ménagers » qui deviennent, dans les prisons russes, une question capitale. Il faut citer encore les cultures potagères pour les besoins des prisons, qui se pratiquent malheureusement assez rarement. Il existe des renseignements sur douze prisons ; ils manquent sur les autres.

Une espèce particulière de travaux ménagers consiste dans le travail

dans les moulins, pour les besoins des prisons; on rencontre aussi les moulins à bras dans toutes les prisons de Saratov et dans celles de Samara. On trouve enfin, dans les prisons de Vladimir, de Kazan et de Saratov, des moulins construits dans la cour même de l'établissement; pour les faire marcher, les bras de plusieurs détenus sont nécessaires. Cet exercice est extrêmement hygiénique.

Il faut avouer, à la suite de ces constatations, que, jusqu'à ce jour, le travail, dans les prisons russes, est peu développé, et que le problème de son organisation active et complète est loin de se trouver résolu. La question se pose en même temps de savoir si, d'après les données susmentionnées, les conditions mêmes dans lesquelles sont placées les prisons russes ne constituent pas un obstacle à l'application de travaux réguliers?

La prison de Saint-Petersbourg, où se trouvent les détenus condamnés par les juges de paix pour un temps assez court, constitue un sujet d'étude des plus intéressants. Le nombre de travailleurs est de 86 0/0 par jour et chaque détenu gagne 70 roubles. Dans la section des femmes qui travaillent, le chiffre est de 75 0/0; chaque femme gagne 72 roubles. Dans la section correctionnelle, il y a 90 0/0 de travailleurs et chaque détenu gagne 71 roubles.

Les prisons de Saint-Petersbourg font une recette de 53.776 roubles. Cette prospérité s'explique par ce fait que l'Administration générale des prisons a voulu confier à ces prisons les travaux exigés par ses propres besoins.

Dans certaines prisons de district, l'état des travaux est des plus satisfaisants: les prisons de Stroune, du district de Polotzk, du Gouvernement de Vitebsk, avec 103 détenus; celle de Doukovtina du Gouvernement de Smolensk, avec 57 détenus occupés aux travaux de briqueterie, donnent un beau revenu; puis vient la prison d'Insar, du Gouvernement de Penza, où l'état des travaux est exemplaire.

Comme prisons modèles il faut citer celles de Pologne, qui contiennent des fabriques installées d'après l'oukase de l'empereur Nicolas I^{er}, du 29 juillet 1832, prescrivant le travail aux détenus. On a installé une draperie à Sandomir, une fabrique de couvertures de laine à Pizdra, une filature de laine à Kalich, une fabrique de toile à Lioubline, des filatures dans deux autres prisons.

Il existe une instruction pour les prisons de Pologne du 15/27 août 1839 relative aux occupations des détenus des fabriques et des filatures. On administre encore aujourd'hui les prisons de Pologne d'après ces instructions. (Suit la description détaillée des nombreuses

fabriques installées en Pologne dans treize prisons.) Les résultats sont merveilleux; le travail se borne à satisfaire aux besoins des prisons et ne fait aucune concurrence au travail libre. La dépense imposée au budget de l'État pour l'entretien des détenus est très faible.

Ainsi l'on voit que l'organisation du travail dans les prisons russes peut se faire dans des conditions très avantageuses.

Les conditions de la vie sociale russe, l'état actuel du développement économique et industriel sont encore plus favorables que dans l'Europe occidentale à l'organisation du travail pénitentiaire.

En étudiant l'organisation du travail extérieur au moyen de l'engagement des détenus par les particuliers, on remarque qu'il existe, en Russie, moins de défiance qu'ailleurs à l'égard des détenus et qu'on les traite même avec une certaine pitié en les appelant, comme on sait, « pauvres malheureux ». Ils sont donc moins séparés du monde et il est plus facile de leur procurer une occupation.

Il est désirable que les travaux extérieurs se fassent dans des conditions mieux réglementées, que les détenus ne communiquent plus avec les travailleurs libres. La question de l'installation de briqueteries a déjà été traitée.

On pourrait produire avec la main-d'œuvre des détenus une masse d'objets qu'on fait venir de l'étranger. Dans aucun pays l'Administration de l'État n'a reçu plus d'extension qu'en Russie. En quel pays l'armée, par exemple, présente-t-elle un organisme plus étendu?

Il est indiscutable que l'armée et l'Administration, dans leurs différentes branches d'activité, peuvent devenir les plus gros consommateurs, sans faire la moindre concurrence au travail libre.

Il est évident que les prisons pourraient devenir des fabriques entretenues aux frais de l'État pour ses besoins. N'oublions pas que, en 1892, sur la commande de toile à la maison de correction de Saratov, soit 115.000 archines, le Trésor a fait une économie de 18.017 roubles. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. En Finlande, dans les prisons d'Abo, de Vilmanstrand et de Viborg, on reçoit des commandes pour l'armée finnoise avec des matériaux fournis par l'Administration pénitentiaire (*Revue*, 1891, p. 254).

Les comités et sections de curatelle qui se trouvent dans chaque Gouvernement s'occupent trop peu de la question pénitentiaire. Leur existence est, à vrai dire, purement nominale. Ces comités ne se réunissent point, les papiers sont signés par les maréchaux de la noblesse.

En ce qui regarde l'Administration générale des prisons, c'est principalement par la publication de circulaires qu'elle manifeste son activité.

Par suite, tout dépend des directeurs des prisons, qui ne sont pas suffisamment préparés par un service antérieur à l'exercice de leurs fonctions, comme cela existe dans l'Europe occidentale.

Les renseignements relatifs à l'état des travaux dans les prisons ne sont même pas recueillis ni étudiés.

Un directeur de prison voulant obtenir quelques renseignements sur ce sujet est réduit à s'adresser à la rédaction du *Messenger des Prisons*, qui, de temps en temps, publie quelques données sur ces travaux.

Il faudrait créer un programme précis et un questionnaire où seraient insérées toutes les communications sur l'état des travaux accomplis. Les directeurs pourraient émettre leurs idées et donner leur avis sur l'organisation du travail dans les prisons.

On pourrait également élaborer un plan général des travaux, comme il en existe un depuis longtemps déjà dans le Royaume de Pologne.

Le manque d'argent pour l'installation des travaux est un grand obstacle à leur organisation et à leur marche.

Depuis la loi du 4 mai 1889, il existe un fonds pour cette organisation; mais il est beaucoup trop réduit.

Il faudrait introduire une masse d'améliorations dans le régime pénitentiaire, spécialement au point de vue économique, pour que les prisons ne grèvent pas le budget et qu'elles ne coûtent à l'État qu'une somme minime.

Il faudrait arriver à une réglementation précise et méthodique des travaux; on pourrait alors atteindre le but essentiel de la peine, qui est de lutter contre le développement de la criminalité dans le pays.

Avec une organisation rationnelle du travail, les prisons perdront leur réputation actuelle de pépinières de vices et on pourra alors organiser le patronage, c'est-à-dire la rentrée du criminel dans son milieu social après son stage pénitentiaire.

Nicolas DE VLASSOW.

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

Sommaire. — FRANCE : 1° Assemblée générale de l'Union des Sociétés de patronage. — 2° Comité de défense. — 3° Le Comité de Marseille. — 4° Congrès d'assistance de Rouen. — 5° Le patronage à Toulouse. — 6° Chronique du patronage. — ÉTRANGER : 1° Le premier Congrès international de l'enfance. — 2° Le patronage scolaire à Berlin. — 3° Le patronage en Belgique. — 4° Le patronage international (Congrès d'Anvers). — 5° Le patronage des libérés à Glasgow.

FRANCE

I

Assemblée générale de l'Union des Sociétés de patronage.

L'Union des Sociétés de patronage a tenu son Assemblée générale à Paris, le mardi 13 juin, à 4 heures, sous la présidence de M. Cheysson, vice-président, entouré des représentants de toutes les œuvres adhérentes.

M. Bouillard, successeur de M. Vincens à la direction du 4^e bureau de l'Administration pénitentiaire, est invité à prendre place au bureau.

M. CHEYSSON présente les excuses de M. Théophile Roussel, retenu à Rouen par la présidence du deuxième Congrès national d'Assistance; de M. le président du tribunal civil; de M. le bâtonnier Pouillet; de M. le conseiller Félix Voisin; de M. le procureur général Cazenavette, d'Angers; de M. le président Durand, de Chaumont; de M. H. Monod; de M. Garsonnet, doyen de la Faculté de droit; de M. Passez; de MM. Grossard et Rödel, président et secrétaire général de la Société de Bordeaux.

Rapport général. — M. LOUCHE-DESFONTAINES donne lecture d'un très substantiel rapport sur la situation morale et la gestion du Bureau central. Il débute par des sentiments de gratitude et de sympathie envers les collègues de Bordeaux qui ont fait de leur Congrès de 1896 le plus brillant des trois qui ont été tenus depuis 1893; la plupart des œuvres françaises y étaient représentées. Il a réuni un grand nombre de directeurs de circonscriptions pénitentiaires et les plus éminents de nos criminalistes.